

### III L'ÉTENDUE DU PROBLÈME

Le Comité recommande :

5. Que le gouvernement fédéral, par l'entremise du Centre canadien de la statistique juridique de Statistique Canada, entreprenne une enquête nationale afin d'obtenir des données précises sur les mauvais traitements infligés aux Canadiens et aux Canadiennes de plus de 65 ans;
6. Que cette enquête nationale soit suivie de collectes de données périodiques dans d'autres enquêtes nationales afin de déterminer si la situation change avec le temps;
7. Que des données sur l'envergure et la nature des mauvais traitements dans les établissements soient rassemblées dans le cadre des enquêtes nationales.

### IV LES INITIATIVES FÉDÉRALES

Le Comité recommande :

8. Que le gouvernement fédéral, par l'entremise de son Comité de direction interministériel mis sur pied pour coordonner l'Initiative de prévention de la violence familiale, révèle les activités relatives aux mauvais traitements infligés aux aînés lancées jusqu'ici par tous les ministères, ainsi que les sommes accordées à chacune de ces activités;
9. Que le gouvernement fédéral continue de promouvoir des partenariats entre les ministères fédéraux, entre les divers paliers de gouvernement et dans la société afin de mettre un terme aux mauvais traitements infligés aux personnes âgées et que ces partenariats soient appuyés par un financement adéquat;
10. Que le gouvernement fédéral s'assure que des aînés canadiens représentant les deux sexes, divers groupes d'âge et diverses ethnies font partie des comités consultatifs.